

# Direction départementale des territoires et de la mer du Var

Service Eau et Biodiversité Bureau police de l'eau Corinne FIORENTINO-DAMEME corinne.fiorentino@var.gouv.fr 04 94 46 81 48

Toulon, le 14 décembre 2023

#### SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

sur le projet d'arrêté préfectoral établissant une réglementation spéciale de la pêche fluviale sur les lacs de Gréoux-les-Bains, de Quinson et de Sainte-Croix dans les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence

établie au titre des articles L. 120-1 et L. 123-19-1 et suivants du code l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public prévu à l'article 7 de la charte de l'environnement

### I - Généralités - Description du projet

Le 27 septembre 2023, les fédérations des Alpes-de-Haute-Provence et du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique ont soumis, à l'approbation de la commission consultative, une liste de propositions de manière à actualiser l'arrêté inter-départemental du 10 mars 2020, établissant une réglementation spéciale de la pêche fluviale sur les lacs de Gréoux-les-Bains, de Quinson et de Sainte-Croix.

#### II - Rappel des modalités de consultation du public

La consultation s'est faite en application des articles L. 120-1 et L. 123-19-2 du code de l'environnement relatifs à la participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Le projet de décision (sous la forme d'un projet d'arrêté inter-préfectoral) a été mis en ligne sur les sites internet des services de l'État du Var et des Alpes-de-Haute-Provence.

Le public avait la possibilité de faire connaître ses observations par voie électronique.

#### III - Observations et propositions du public déposées par voie électronique

Aucune observation ou proposition n'a été formulée dans les 2 départements précités.

Adresse postale: Préfecture - DDTM - service eau et biodiversité CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83 Courriel: ddtm-sebio@var.gouv.fr

www.var.gouv.fr

## IV - Synthèse et motifs de la décision

Le projet d'arrêté peut donc être signé en l'état.

Pour le préfet et par délégation, Pour le directeur départemental des territoires et de la mer et par subdélégation, Le chef du bureau police de l'eau,

Sébastien LERDA